



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 FÉVRIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le lundi douze février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 02 Février 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 09 Votants : 12 (trois pouvoirs)

Date affichage : 15 Février 2018

PRÉSENTS : MM. ROY Jean-Paul, Maire, Mmes ROUIL Chantal 1ère Adjointe, BOULON Joëlle 2^{ème} Adjointe, ANGIBAUD Bernadette, BOUREAU Isabelle, BERNY Nicole, MM. LEROY Bruno, RAGOT Francis, SEGUINAUD Jean-Christophe.

ABSENTS EXCUSÉS : MM. BRUNEAU Jocelyn, lequel avait remis un pouvoir à M.ROY Jean-Paul, CAILLÉ Sylvain, lequel avait remis un pouvoir à M. LEROY Bruno, SPENGLER Pierre, lequel avait remis un pouvoir à Mme ANGIBAUD Bernadette

ABSENTS : Mmes CAMBON Stéphanie, RAIMOND Marikia, M. RAUTUREAU Xavier.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme BOULON Joëlle

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 11 Janvier 2018, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE-05-2018

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de madame Nicole BERNY, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par monsieur Jean-Paul ROY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer comme suit :

section de fonctionnement

Dépenses : 417 730,91 Euros

Recettes : 457 208,30 Euros

Excédent de l'exercice : 39 477,39 Euros

Excédent reporté : 139 938,55 Euros

Excédent global de clôture : 179 415,94 Euros

section d'investissement

Dépenses : 116 325,22 Euros

Recettes : 132 280,77 Euros

Excédent reporté : 56 062,88 Euros

Restes à réaliser :

Dépenses : 254 561,58 Euros
Recettes : 45 422,84 Euros
Besoin de financement : 137 120,31 Euros

Après en avoir délibéré, ce document est adopté à dix voix pour, une abstention (M. Bruno LEROY) par l'Assemblée délibérante (monsieur Le Maire s'étant absenté de la séance au moment du vote- n'a pas pris part au vote)

DE-06-2018

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ANNÉE 2017 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant l'exercice clos

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 ;

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de 39 477,39 Euros pour l'exercice 2017

un excédent antérieur reporté de 139 938,55 Euros

-décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement du budget principal comme suit:

Excédent au 31/12/2017 :	179 415,94 Euros
Apurement du déficit de la section d'investissement :	137 120,31 Euros
Affectation à l'excédent reporté :	42 295,63 Euros

DE- 07/2018

COMPTE DE GESTION ANNÉE 2017- COMMUNE -

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du premier janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

DE-08-2018

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'Ad'Ap- Changement des portes d'entrées-

Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime- année 2018- dans le cadre du Fonds d'Aide Départemental pour la revitalisation des petites communes

Dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public, L'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments communaux a été approuvé par arrêté préfectoral 2015-DDTM-03 du 14 décembre 2015.

Les travaux nécessaires s'échelonnent sur trois années, depuis 2016.

Pour 2018, Il doit être procédé au remplacement des portes d'entrées des locaux suivants :

le local commercial-restaurant 2, rue de la Citadelle- la mairie, la salle des associations et la bibliothèque.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le 06 février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

► Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 8 135,80 euros, soit 9 762,96 euros TTC

Afin de respecter l'échéancier des travaux à réaliser et compte tenu de l'importance de la dépense, au vu du budget communal,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention départementale au titre :

► du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes

Et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR 40%	3 254,32 €
♦Département 40 %	3 254,32 €
total	6 508,64 €
Autofinancement	1 627,16 €
TOTAL HT	8 135,80 €

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès du Département de la Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération sera portée sur le budget communal 2018.

DE-09-2018

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS RECEVANT DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'Ad'Ap- Changement des portes d'entrées- Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- année 2018- DOSSIER PRIORITAIRE 2018

Dans le cadre de la mise en conformité des établissements recevant du public, L'Agenda d'Accessibilité Programmée pour les bâtiments communaux a été approuvé par arrêté préfectoral 2015-DDTM-03 du 14 décembre 2015.

Les travaux nécessaires s'échelonnent sur trois années, depuis 2016.

Pour 2018, Il doit être procédé au remplacement des portes d'entrées des locaux suivants :

le local commercial-restaurant 2, rue de la Citadelle- la mairie, la salle des associations et la bibliothèque.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le .. février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

► Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 8 135,80 euros, soit 9 762,96 euros TTC

Afin de respecter l'échéancier des travaux à réaliser et compte tenu de l'importance de la dépense, au vu du budget communal,

Le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre :

► de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 40% du montant hors taxes de l'opération, soit 3 254,32 euros ;

Et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR 40%		3 254,32 €
♦Département 40 %	sollicitée	3 254,32 €
	total	6 508,64 €
Autofinancement		1 627,16 €
TOTAL HT		8 135,80 €

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès de la Préfecture de La Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération fera l'objet d'une inscription budgétaire 2018.

DE 10-2018

Travaux d'isolation de la mairie et salle des associations :

Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime- année 2018- dans le cadre du Fonds d'Aide Départemental pour la revitalisation des petites communes

À la suite de la réalisation d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, élaboré par les services du pôle « aménagement durable » de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », le conseil municipal envisage de faire procéder à des travaux d'isolation dans certains locaux, savoir : la mairie et la salle des associations, par le remplacement de menuiseries.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le 06 février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

► Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 9 097,19 euros, soit 10 916,63 euros TTC

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il sollicite une subvention départementale au titre :

► du Fonds d'aide départemental pour la revitalisation des petites communes

Et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR – 2 ^{ème} dossier 2018- 25%	sollicitée	2 274,30 €
♦Département 40 %	Sollicitée	3 638,88 €
♦ Dotation Soutien à l'Investissement Local(DSIL) 15%	sollicitée	1 364,58 €
	total	7 277,76 €
Autofinancement		1 819,43 €
TOTAL HT		9 097,19 €

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès du Département de la Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération sera portée sur le budget communal 2018.

DE 11-2018

Travaux d'isolation de la bibliothèque :

Demande de subvention auprès du Département de la Charente-Maritime- année 2018-

À la suite de la réalisation d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, élaboré par les services du pôle « aménagement durable » de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », le conseil municipal envisage de faire procéder à des travaux d'isolation dans le local de la bibliothèque- rue Saint-Martin, par le remplacement de menuiseries.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le 06 février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

►Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 1 316,84 euros, soit 1 580,21 euros TTC

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il sollicite une subvention départementale et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR – 2 ^{ème} dossier 2018- 25%	sollicitée	329,21 €
♦Département 40 %		526,73 €
♦ Dotation Soutien à l'Investissement Local(DSIL) 15%	sollicitée	197,52 €
	total	1 053,46 €

Autofinancement	263,38 €
TOTAL HT	1 316,84 €

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès du Département de la Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération sera portée sur le budget communal 2018.

DE-12-2018

Travaux d'isolation des bâtiments communaux

Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux- 2^{ème} dossier année 2018-

À la suite de la réalisation d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, élaboré par les services du pôle « aménagement durable » de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », le conseil municipal envisage de faire procéder à des travaux d'isolation dans certains locaux, savoir : la mairie, la salle des associations et la bibliothèque attenante- rue Saint-Martin, par le remplacement de menuiseries.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le 06 février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

►Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 10 414,03 euros, soit 12 496,84 euros TTC

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il sollicite une subvention au titre :
► de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.), à hauteur de 25% du montant hors taxes de l'opération, soit 2 603,51 euros ;

Et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR 25%	sollicitée	2 603,51 €
♦Département 40 %	sollicitée	4 165,61 €
♦ Dotation Soutien à l'Investissement Local(DSIL) 15%	sollicitée	1 562,10 €
	total	8 331,22 €

Autofinancement 2 082,81 €

TOTAL HT **10 414,03 €**

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès de la Préfecture de La Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération fera l'objet d'une inscription budgétaire 2018.

DE-13-2018

Travaux d'isolation des bâtiments communaux

Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)- année 2018-

À la suite de la réalisation d'un bilan énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux, élaboré par les services du pôle « aménagement durable » de la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », le conseil municipal envisage de faire procéder à des travaux d'isolation dans certains locaux, savoir : la mairie, la salle des associations et la bibliothèque attenante- rue Saint-Martin, par le remplacement de menuiseries.

À cet effet et après avoir recueilli l'avis de la commission chargée du dossier, réunie le 06 février, le Conseil Municipal retient le devis de l'entreprise suivante :

►Royan menuiseries-32, rue Lavoisier-17200 Royan-

Pour un montant hors taxes de 10 414,03 euros, soit 12 496,84 euros TTC

Afin de permettre la réalisation de cette opération, il sollicite une subvention au titre :

► de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), à hauteur de 15% du montant hors taxes de l'opération, soit 1 562,10 euros ;

Et fixe le plan de financement comme suit :

♦État- DETR 25%	sollicitée	2 603,51 €
♦Département 40 %	sollicitée	4 165,61 €
♦ Dotation Soutien à l'Investissement Local(DSIL) 15%	sollicitée	1 562,10 €
	total	8 331,22 €

Autofinancement 2 082,81 €

TOTAL HT **10 414,03 €**

Monsieur Le Maire ou Madame Chantal ROUIL, Adjointe, sont chargés de déposer le dossier à intervenir auprès de la Préfecture de La Charente-Maritime et sont autorisés à effectuer toutes démarches, signer toutes pièces nécessaires corroborant cette décision. Cette opération fera l'objet d'une inscription budgétaire 2018.

DE 14-2018

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2018

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes pour l'année 2018 :

	Euros
<u>Associations caritatives :</u>	
* Association Française des sclérosés en plaque :	20,00
* Secours catholique Charente-Maritime :	20,00
* Assoc.des Paralysés de France :	20,00
* Association « Un espoir pour Julie « 17120 Semussac	20,00
* Association Française contre les Myopathies	20,00
* France Alzheimer	20,00
* Assoc.Départ.ale Don d'Organes et Tissus Humains (ADOT17)	20,00
* Assoc. « un hôpital pour les enfants »	20,00
* Les restos du Coeur	20,00
* La ligue contre le cancer en Chte-Mme	20,00

Associations diverses :

* Association Pêcheurs au carrelet :	15,00
* Association « Les Amis les bêtes « :	40,00
* Prévention routière :	20,00
* GEDAR	30,00
* Fondation du Patrimoine	50,00

Associations sportives :

* Amicale Sportive de football de Cozes :	100,00
* Ecole de Judo « Soleil Levant « de Cozes :	45,00
* Club de natation Handisport Jonzac :	40,00
* Tennis club de Cozes :	45,00

Etablissements scolaires :

* Maison Familiale Rurale Cravans	20,00
* Maison Familiale Rurale Cherves Richemont 16370	20,00

Associations communales :

* ACCA Arces :	100,00
* Assoc.Arces Animation :	100,00
* Foyer Rural :	100,00
* Assoc.Marque page :	200,00
* Assoc. Les Libérés d'Arces	100,00
* Assoc. Les Pinceaux d'Arces	100,00
* Assoc.Atelier Pinceaux, chiffons et cie	100,00
* Assoc.Tous unis pour le handicap des enfants	100,00

Ces subventions seront imputées à l'article 6574 du budget primitif 2018

DE-15-2018

Demande d'autorisation de passage du 41^{ème} Rallye Dunes et Marais sur le territoire communal, les 5-6-7-Octobre 2018.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de passage sur le territoire communal du 41^{ème} rallye Dunes et Marais, le dimanche 07 Octobre 2018.

Après avoir étudié le dossier, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

Monsieur le Maire est chargé d'en faire part aux organisateurs de l'épreuve et d'établir l'arrêté de réglementation de la circulation à intervenir.

QUESTIONS DIVERSES

Annulation de subvention DETR 2017 pour travaux sanitaires dans le cadre de l'Ad'Ap

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) avait été accordée à la commune par arrêté préfectoral le 19 juillet 2017, d'un montant de 18 908,96 euros, pour permettre le financement de la mise en accessibilité des sanitaires publics, dans le cadre de l'Ad'Ap (Agenda d'Accessibilité Programmée)- travaux 2017-.

Pour mémoire, les modifications des dispositions du code de la construction et de l'habitation relatives à l'accessibilité des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public avaient amené la commune à solliciter l'autorisation de monsieur Le Préfet de La Charente-Maritime pour programmer un Agenda d'Accessibilité sur trois années afin de respecter la loi et en fonction des disponibilités budgétaires communales.

Un avis favorable a été acté par arrêté préfectoral le 14 décembre 2015.

Le 29 novembre 2017, la subvention DETR 2017 a été annulée, considérant que l'opération avait reçu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier avait été déclaré complet, par la signature de devis-démarche pourtant nécessaire pour permettre aux entreprises retenues de planifier leurs chantiers, celui de l'école ne pouvant intervenir que lors des vacances d'été 2017.

Malgré une demande de réexamen de cette décision d'annulation, le recours gracieux déposé par la commune a été rejeté.

Les travaux ont par conséquent été interrompus et reportés à une date ultérieure ; seul le chantier de l'école a été honoré.

Notification d'une subvention pour les travaux de restauration de l'église

Monsieur Le Maire informe les membres présents que l'Assemblée Départementale, lors de sa réunion du 21 décembre 2017, a décidé d'accorder à la commune une subvention de l'ordre de 45 259 euros pour participation au financement des travaux de restauration de l'église.

Jeudis musicaux

Dans le cadre de la 30^{ème} édition des Jeudis Musicaux, organisée par la CARA, la commune accueillera le récital de piano d'Anna FEDEROVA le jeudi 06 septembre à 21 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

la secrétaire de séance,

Les Membres,

Jean-Paul ROY

Joëlle BOULON

ANGIBAUD Bernadette	
BERNY Nicole	
BOULON Joëlle- 2 ^{ème} Adjointe	
BOUREAU Isabelle	
BRUNEAU Jocelyn	Excusé- pouvoir à M. ROY
CAILLÉ Sylvain	Excusé- pouvoir à M.LEROY
CAMBON Stéphanie	Absente
LEROY Bruno	
RAGOT Francis	
RAIMOND Marikia	Absente
RAUTUREAU Xavier	Absente
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
ROY Jean-Paul- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe	
SPENGLER Pierre	Excusé- pouvoir à Mme ANGIBAUD

Séance du 12 Février 2018